

Prendre le virage vert

PAR ANNIE BOUTET

Qu'il s'agisse de se plier à une réglementation, d'agir volontairement pour améliorer le bilan environnemental de sa ferme ou d'un amalgame des deux, les producteurs doivent un jour ou l'autre présenter une demande de financement à une institution financière. Bruno Demers, agronome et conseiller en développement à la Fédération des caisses Desjardins, explique comment aborder ce type de demande.

Chez Desjardins, les demandes de financement pour des projets liés à l'environnement ne font pas l'objet d'exception quant aux critères d'évaluation. Le bilan financier de l'entreprise, la mise de fonds ou les garanties (sur de l'équipement, du quota ou autre), la nature de la technologie à implanter, l'aide financière provenant du gouvernement ou d'un partenaire, le retour sur l'investissement s'il y a lieu et la capacité de remboursement sont autant de caractéristiques qui servent à l'analyse. Bref, il s'agit de déterminer si la réalisation du projet affectera la santé financière de l'entreprise.

Des solutions à explorer

« Comme pour toute autre demande, il faut s'assurer en premier lieu que l'entreprise a la capacité de concrétiser son projet, indique Bruno Demers. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les producteurs doivent se conformer aux lois qui encadrent l'agriculture sur le plan environnemental. Dans les dernières années, plusieurs producteurs ont dû adapter leur installation pour l'entreposage des lisiers avant la date limite prescrite par la réglementation en vigueur. Notre rôle consiste donc à trouver une solution sans nécessairement toujours attendre un retour sur l'investissement. »

Cela dit, même un projet suscité par l'obligation de se conformer à une réglementation peut être pensé de manière à le rentabiliser à long terme. À titre d'exemple, un producteur qui fait une demande de financement pour un nouveau réservoir à lisier pourrait prévoir l'ajout d'un toit dans le but d'éviter que les précipitations

tombent dans la citerne et que cette eau soit épanchée par la suite. Si, dans ce cas, le producteur économise de 2 000 \$ à 3 000 \$ par année en frais d'épandage parce que le lisier n'est pas gonflé d'eau, il s'agit d'un facteur de rendement à considérer.

« Il faut voir aussi les projets liés à l'environnement sur une période à long terme, renchérit Anne Mercier, agronome et directrice de comptes au CFE Chaudière-Nord. Un projet de cet ordre procure rarement une rentabilité immédiate. Même à longue échéance, il peut ne pas vraiment y avoir de rentabilité. C'est pour cette raison que les subventions existent. » On pense entre autres au programme de soutien financier Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (voir encadré).

Un équilibre à préserver

Bien entendu, pour toute demande de financement, Bruno Demers recommande d'en discuter d'abord avec son directeur de comptes afin de présenter le meilleur



Michal Pawlica

dossier possible, incluant une bonne description du projet, les étapes de réalisation et un budget réaliste. « Dans certains cas, ajoute Bruno Demers, il se peut qu'un consultant ou un promoteur détenant un type de technologie nouvelle présente un budget ou une façon de rentabiliser le projet. Les agronomes des clubs d'encadrement technique en environnement peuvent également guider les producteurs quand vient le temps d'investir. »

Somme toute, le producteur doit retenir qu'une discussion avec son directeur de comptes demeure le point de départ, car Desjardins est là pour proposer des solutions et appuyer les entreprises dans leurs démarches. Si le côté environnemental s'inscrit au cœur des préoccupations, la santé financière de l'entreprise l'est tout autant. L'important consiste à garder un équilibre. 🏠

Prime-Vert

De façon globale, Prime-Vert aide les entreprises agricoles à adopter de bonnes pratiques en faveur de l'environnement et d'une cohabitation harmonieuse sur un même territoire. Il vient appuyer leurs efforts pour se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements environnementaux. Plus précisément, le MAPAQ a créé le programme Prime-Vert afin de favoriser l'introduction à la ferme de technologies ainsi que de pratiques de conservation des ressources, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances. Le programme touche plus particulièrement la gestion des fumiers et des pesticides, la conservation des sols, de l'eau et de l'air, ainsi que l'amélioration et la diffusion des connaissances en matière d'agroenvironnement.